



Le 21 avril 2020

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

Nous avons été informé.e.s le mercredi 15/04/2020 du report à la rentrée de septembre-octobre 2020 de toutes les épreuves des concours internes qui n'ont pas été passées.

Pour nos organisations syndicales, cette décision n'est pas acceptable. Le passage d'un oral au mois de septembre-octobre bouleverserait la rentrée scolaire de ces enseignant·es, qui est primordiale pour installer un climat de confiance auprès des élèves et passer une année scolaire sereine. Ces premières semaines sont en effet déterminantes pour le reste de l'année, et ces professeur·es seraient amené·es à gérer à la fois la rentrée des élèves, les nombreuses tâches administratives, la préparation de l'oral et la préparation éventuelle d'un nouveau dossier pour l'écrit du CAPES/CAPET/CAPLP/CAPEPS CAER, dans le cas d'un échec au concours session 2020.

Nous demandons donc, étant données les circonstances exceptionnelles de la situation, que tou.tes les candidat.e.s déclaré.e.s admissibles soient déclaré.e.s admi.e.s sachant qu'elles.ils sont bien moins nombreux.ses que pour le concours externe. Pour celles et ceux n'ayant pas pu passer d'épreuves d'admissibilité, nous demandons qu'une seule épreuve d'admissibilité se tienne au plus tard en juin et soit considérée comme une épreuve d'admission.

Ceci permettrait par ailleurs d'amorcer la résorption de la précarité dans notre secteur qui, sans le recours à 20 % de personnels précaires et en l'absence d'un corps de titulaires remplaçant.e.s, ne pourrait pas fonctionner. Nous rappelons de plus que s'agissant du concours interne, ce sont des collègues ayant déjà de l'ancienneté (au minimum trois ans) et que leur professionnalisme et leur compétence sont réels.

Enfin, ceci ne peut s'envisager sans une formation solide et de qualité lors de l'année de stage, formation qui serait fortement amputée en cas d'admission en novembre.

Nous demandons aussi que tou·te·s les candidat·e·s à l'agrégation CAER admissibles soient déclaré·e·s admis·e·s.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.